



MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE- ANGLIERS



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

De la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de Laverlochère-Angliers, le 26 juin 2018, à 19 h 30 situé au 11-A Principale Sud à Laverlochère.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet :

Autoriser une marge de recul latérale du côté est du garage entre 0,88 et 0,83m;

Identification du site concerné :

Lot 3 335 260, plus précisément le 5 rue Arpin Ouest du secteur Laverlochère.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Laverlochère-Angliers ce huitième jour de juin deux mille dix-huit.

Manique Rivest

Secrétaire-trésorière